

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 03/130 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES TRAVAUX DE MAINTENANCE A REALISER AU COLLEGE DE BONIFACIO ET AUTORISANT LE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

SEANCE DU 15 MAI 2003

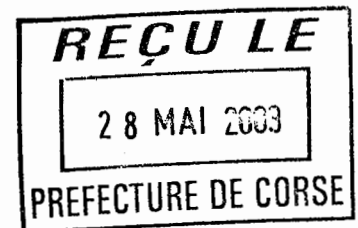
L'An deux mille trois, et le quinze mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANFRANCHI Mireille, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PERETTI Philippe, PIERI Pierre-Timothée, PIETRI Don Pierre, QUASTANA Paul, RICCI Dominique, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUALT Paul, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur, VINCIGUERRA Marie-Jean

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. FELICIAGGI Robert à M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur
M. MOTRONI Jean à M. CHIARELLI Joseph



ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, COLONNA Jean-Charles, CROCE Laurent, GERONIMI Jean-Valère, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, RIOLACCI François-Xavier, SISCO Henri, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean-Toussaint.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,

- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 03/46 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2003 adoptant le Budget Primitif pour l'exercice 2003,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet relatif à la réalisation de divers travaux de maintenance à réaliser au collège de Bonifacio.

ARTICLE 2 :


HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le Dossier de Consultation des Entreprises et à lancer la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

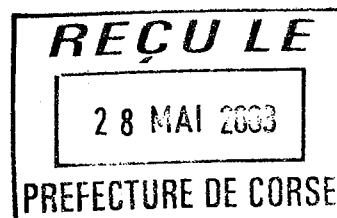
AJACCIO, le 15 mai 2003

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


José ROSSI



ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet: Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer un avis d'appel public à la concurrence relatif à divers travaux de maintenance à réaliser au collège de BONIFACIO.

I - Nature et étendue des besoins à satisfaire

A la suite de la réunion de programmation tenue avec le collège de Bonifacio, la Collectivité Territoriale de Corse envisage de réaliser divers travaux de maintenance et de réhabilitation.

Les travaux projetés comprennent :

- La restructuration de l'atelier de langue et culture corses (ALCC).
- Le remplacement de certains sols souples (salle de classe et logements).
- Un ensemble de travaux de maintenance.
- La restructuration du plateau sportif.
- La réfection de certaines parties de chaussées (entrée, quai de livraison),
- Le remplacement du grillage de la clôture (côté cour).

La maîtrise d'œuvre de cette opération sera assurée par les services de la Collectivité Territoriale de Corse. Une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été confiée à Monsieur Bernard ASSANTE, architecte.

Les travaux seront dévolus en 4 lots

- 1 - aménagements extérieurs,
- 2 - électricité,
- 3 - menuiserie,
- 4 - aménagements intérieurs

II - Planning Prévisionnel

Le délai d'exécution est de trois mois

Les travaux seront engagés en partie pendant les congés scolaires d'été (plateau sportif et certains locaux), en partie pendant l'année 2003/2004 (phasage possible : isolement de certaines zones, utilisation des vacances scolaires « courtes »).

III - Coût Prévisionnel

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 220 000,00 euros

L'estimation globale de l'opération est de 250 000,00 euros.

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur les crédits ouverts aux programmes 4611 Constructions Scolaires et 4618 Education Physique et Sportive (901/2/239)

IV - Procédure

Règlement de la consultation :

- . Appel d'offres ouvert, avec options et variantes, passé en application des dispositions des articles 26, 33, 58 et 60 du Code des Marchés Publics.
- . Délai de remise des candidatures: 36 jours après la date d'envoi de l'avis de consultation.
- . Opération traitée en 4 lots, par marchés séparés.
- . Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 90 jours.
- . Marchés à prix forfaitaires.
- . Délai d'exécution fixé à 6 mois.

Cette procédure fera l'objet d'une publicité dans les journaux suivants :

- . Eurosud
- . Le Journal de la Corse
- . Le B.O.A.M.P.

Critères de jugement des offres :

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics; les entreprises seront classées suivant l'ordre de priorité suivant :

- 1 - La valeur technique des prestations (coefficient : 0,60, dont 0,20 pour les moyens et personnels, 0,40 pour organisation et phasage des prestations).
- 2 - Le prix des prestations (coeff : 0,40)

Pièces constitutives du marché :

- . Acte d'Engagement (AE).
- . Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
- . Détail du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).
- . Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
- . Plans.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
CONSEIL EXECUTIF

COLLEGE DE BONIFACIO

Travaux divers de maintenance, de réhabilitation et de restructuration du plateau sportif.

BILAN FINANCIER

Mission AMO	12 000,00 €
TRAVAUX	220 000,00 €
Mission SPS	3 000,00 €
CONTROLE TECHNIQUE	5 000,00 €
ALEAS, DIVERS	10 000,00 €
<hr/>	
TOTAL	250 000,00 €

Budget sur 4611	160 000,00 €
Budget sur 4618	90 000,00 €